



7^{ème} RALLYE DES ROCHES BRUNES

Les 23 et 24 Février 2019



PRE-REGLEMENT PARTICULIER



Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	: A la réception du règlement visé par la FFSA
Ouverture des engagements	: A la réception du règlement visé par la FFSA
Clôture des engagements	: Lundi 11 Février 2019 à minuit
Parution du roadbook	: Dimanche 17 Février 2019 Salle G. Delatour à partir de 8h30 ROQUEBRUNE/ARGENS (83)
Dates et heures des reconnaissances	: Dimanche 17 et Vendredi 22 février 2019 de 09h00 à 12h00 Et de 14h00 à 19h00
Vérifications des documents et des voitures le	: Samedi 23 Février 2019 de 07h30 à 11h30 (Salle Molière à ROQUEBRUNE/ARGENS -83-)
Heure de mise en place du parc de départ le	: Samedi 23 Février 2019 à 08h00
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le	: Samedi 23 Février 2019 à 9h30
Publication des équipages admis au départ le	: Samedi 23 Février 2019 à 12h30
Publication des heures et ordres de départ le	: Samedi 23 Février 2019 à 12h30
Briefing écrit de l'organisateur ou du D.C.	: Seront distribués après émargement lors des vérifications.
Départ de la 1 ^{ère} étape (Parc fermé)	: Samedi 23 Février 2019 à 13h00
Publication des résultats partiels le	: Samedi 23 Février 2019 : 30mn après la dernière voiture
Arrivée à	: Dimanche 24 Février 2019 à 13 h 56 (Podium Place G. Ollier à ROQUEBRUNE/ARGENS -83-)
Vérifications finales le	: Dimanche 24 Février 2019
Publication des résultats du rallye le	: Dimanche 24 Février 2019 (30 mn après le délai de réclamation)
Remise des prix	: Dimanche 24 Février 2019 ; à 17h30 et au plus tard.30mn après : l'ouverture du Parc : Salle Molière à ROQUEBRUNE/ARGENS -83-

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de SAINT-RAPHAEL et REGION, avec le concours de la ville de ROQUEBRUNE/ARGENS organise les 23 et 24 Février 2019 le 7^{ème} Rallye Régional des Roches Brunnes En qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA sous le VISA numéro 7 et sous le permis d'organiser numéro 23 en date du 21/12/2018.

Comité d'Organisation

Président : Rosy JAUDEL

Secrétaire Pilotes : Sandrine AUNE JAUDEL

Membres : Adrien JAUDEL, Alain VINCENT, Christiane et JC KOTAS, Serge, Magali et Fanny EGEA, Vivian CARRION, José FERNANDEZ, Robert JAUDEL, Maïté JOTREAU, Jacky REYNAUD, Michel TIRABASSI, Teddy VILANOVA.

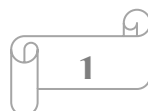
Secrétariat du Rallye : ASA St Raphael, 1 chemin du Rouge. Hameau de Valaury .[email asa.st.raaphael@free.fr](mailto:asa.st.raaphael@free.fr)
83120 PLAN DE LA TOUR

Téléphone : Sandrine 06 21 44 45 66 (Pilotes) Rosy..... 06 03 73 13 88 (Officiels)
Christiane.....07 82 41 63 62 (Commissaires) Fax ASA 04 94 43 85 67

Permanence Pilotes : Jusqu'au 20 Février 2019, Sandrine AUNE JAUDEL,

1 chemin des Prés. Hameau de Valaury 83120 PLAN DE LA TOUR email : jaudel.s.a@gmail.com

Pendant le rallye : A partir du Jeudi 21 Février 2019.Salle G. Delatour (Mairie Annexe de ROQUEBRUNE/ARGENS)



Administratif et technique : Rosy JAUDEL- Adrien JAUDEL et Alain VINCENT (Responsables RTS. ASA)
Adresse : **ASA St Raphael- 1 chemin du Rouge. Valaury- 83120 LE PLAN DE LA TOUR - tel 06 03 73 13 88**

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Président	:	Marie Laure ALAIN	licence 228679/0706
Membre	:	Annick PECOUT	Licence 154215/0724
Membre	:	Gérard BLANGERO	Licence n° 55095/1908
Directeur de Course	:	Yannick BARDIN	Licence n° 46622/0721
Directeur de Course Adjoint	:	Eric MARTINI	Licence n° 9826/0708
Directeur de Course Adjoint	:	Myriam VINCENT	Licence n° 1527/0712
Directeur de course VHC et VHRS	:	HAMONIC Thierry	Licence n°31600/0745
Responsable temps DC	:	DUFRESNE Régis	Licence n°2484/0706
Directeurs d'épreuves	:	Delphine BONNABEL	Licence n°132992/0721
	:	Jean Luc BRETAR	Licence n° 134776/0777
Voiture Autorité	:	Michel BONZOM	Licence n° 4090/ 0704
	:	Adrien JAUDEL	Licence n°153857/0710
Directeur de course (Véhicule tricolore)	:	Robert GALLI	Licence n° 9206/0745
Voiture Balai	:	JC KOTAS	Licence n°20405/0710
Representant Ligue PACA	:	XXXXXX	Licence n°
Médecin Chef DC	:	André MAILLOUX	Licence n° 152162/0704
Médecins en Epreuves spéciaux	:	Thierry PONTUS	Licence n° 251834/0710
	:	Françoise ROUX-FERAUD	Licence n° 1970/0701
Commissaire Technique Responsable	:	Philippe PRADO	Licence n° 56333/0702
	:	Daniel CASOLARI	Licence n° 187421/0712
	:	Dominique TURPIN	Licence n° 119028/0721
	:	Marc MAIANO	Licence n°37395/0706
Commissaire Technique VH Responsable	:	Jean Pierre FORESTELLO	Licence n°11620/0721
:	:	Michel AUDISIO	Licence n° 3344/0710
Responsable des commissaires de route	:	Christiane KOTAS	Licence n°216365/0710
Responsable Parc Assistance	:	Maité JOTREAU	Licence n°178133/0710
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	:	Patricia DESMOTS	Licence n° 4514/0777
	:	Isabelle FORESTELLO	Licence n°138486/0721
Secrétaire Pilotes et remise des Prix	:	Sandrine AUNE JAUDEL	Licence n° 155376/0710
Pilotes et Remise des Prix	:	Maité JOTREAU	Licence n° 178133/0715
Informatique	:	Patrick soft	
Liaisons VHF	:	Delta com. Adan Da Silva	

1.2P. ELIGIBILITE

Le 7^{ème} Rallye régional des Roches Brunes compte pour la coupe de France des rallyes 2019 coefficient 2 et les Challenges de la Ligue Régionale du Sport Automobile de Provence Alpes Côte d'Azur.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront un texto de confirmation et pourront consulter leur heure de convocation sur le site de l'ASA.

Les vérifications administratives qui auront lieu le Samedi 23 Février 2019 de 07h30 à 11h00 Salle Molière à ROQUEBRUNE/ARGENS -83-

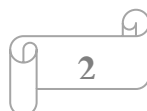
Les vérifications techniques auront lieu le Samedi 23 Février 2019 de 07h45 à 11h30 Place G. Ollier à ROQUEBRUNE/ARGENS -83-

Les vérifications finales seront effectuées : Garage de l'Aréna, ZAC des Garillans, Rue de la Tuilerie 83520 ROQUEBRUNE/ARGENS -83-

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA



ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3/1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye **7eme Rallye régional des Roches Brunes** doit adresser au secrétariat du rallye (**cachet de la poste faisant foi**) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **lundi 11 Février 2019** à minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum. (Rallyes moderne + VHC + VHRS et Modulé en fonction des différents rallyes.)

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **370 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **740 €**
- Avec la publicité facultative des organisateurs, **équipement complet licencié à l'ASA ST-RAPHAEL : ...330 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3. : Ordre des départs : Rallye VHC, suivi du Rallye Moderne, et Rallye VHRS

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard FFSA. (À compter de 2019, les voitures du **groupe GT+** et les voitures du **groupe RGT** sont admises à participer, sans marquer de points pour la Coupe de France).

4.3P. ASSISTANCE

Le Parc d'assistance sera autorisé aux concurrents le **vendredi 22 Février 2019 à partir de 16 h 30 et jusqu'à 22 heures 00** afin de respecter les impératifs et les accords passés avec la Mairie de ROQUEBRUNE/ARGENS. **Aucun stationnement ne sera toléré avant cette heure-là. Tout manquement à cette règle fera l'objet d'un rapport et transmis à la 1^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs.**

- **Parc assistance:** **Stade de la Bouverie**, Espace Suzanne Régis à ROQUEBRUNE/ARGENS 83.
- **Parc remorques.** Toutes les remorques seront stationnées **180 Chemin du Lac RD7 à ROQUEBRUNE sur ARGENS (83)**. Par manque de place de stationnement sur le parc d'assistance, Il n'y aura aucune dérogation sauf pour les remorques fermées (atelier.) Les véhicules de course seront déchargés à **cet endroit afin de se présenter aux vérifications sans les remorques.**

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

5.1. « Pour tous les rallyes, chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110mm), permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur, exception faite pour les voitures VHRS qui conserveront leur plaque d'immatriculation, charge à eux de coller cette publicité à l'avant du véhicule »

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 7eme Rallye régional des Roches Brunes représente un parcours de 289,650 kms.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40,000 kms.

Les épreuves spéciales sont :

Samedi 23 Février 2019

ES1 Les Cavalières (**Montée**)..... 6,500 Kms

ES2 Le Rouet (**Montée**)..... 6,500 Kms

ES3 Les Cavalières (**Montée**)..... 6,500 Kms

Dimanche 24 Février 2019

ES4 Le Blavet...(**descente**)..... 7,000 Kms

ES5 Valdingarde (**descente**) 6,500 Kms

ES6 Le Blavet (**descente**)..... 7,000 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".



6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le : Dimanche 17 et Vendredi 22 Février 2019
De 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00.

Le nombre de passage est limité à 3.

Des contrôles de reconnaissance seront effectués jusqu'aux jours du rallye. Toute infraction constatée sera transmise à la 1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs.

Prise de Road Book à ces mêmes dates « Permanence de l'ASA, place Ollier à Roquebrune »

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble orange avec mention Commissaire
- Commissaire de route radio : Chasuble jaune avec sigle bleu ⚡
- Chef de poste : Chasuble orange avec mention Chef de poste.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX- COUPES

La remise des prix aura lieu : le Dimanche 24 Février 2019, Heure théorique prévue 17h30, et au plus tard 30mn après l'ouverture du Parc, Salle Molière à ROQUEBRUNE/ARGENS

Tous les équipages classés et présents seront récompensés

Les concurrents qui ne se présenteront pas (équipage au complet) perdront le bénéfice de leur prix.

Tous les articles non mentionnés dans le présent règlement sont conformes au règlement standard des rallyes.

Il n'y aura pas de prix en espèces aux groupes et classes,

Mais 5 Pilotes seront tirés au sort parmi les vainqueurs de classe, lors de la remise des prix, et recevront le remboursement du montant de leur engagement

